



Commune  
de MERTERT

KlimaPakt

## ATTESTATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Conformément à l'article 109.3 du règlement communal sur les bâtisses modifié et approuvé par le Conseil Communal de Mertert en date du 21 octobre 2003, il est attesté par la présente que

**Monsieur**  
**Serge DICHTER**  
44, rue Duchscher  
**L-6616 WASSERBILLIG**

a reçu en date du 12 octobre 2017 l'autorisation de bâtir no. 2017/097 pour:

**la démolition partielle du mur existant sur la limite entre domaine public et domaine privé et le réaménagement des surfaces dans le recul frontal de la maison d'habitation située 44, rue Duchscher à L-6616 Wasserbillig sur une parcelle inscrite au cadastre de la Commune de Mertert, section B de WASSERBILLIG, le numéro 726/2840;**

Les plans et conditions d'autorisation peuvent être consultés dans les bureaux du service technique communal pour autant qu'ils portent sur l'implantation et les dimensions de la construction.

Il est porté à la connaissance de toute personne à toutes fins utiles, qu'elle dispose d'un délai de trois mois, sous peine de forclusion, à partir de la publication de la présente, pour introduire, par le ministère d'un avocat à la Cour, un recours en annulation devant le Tribunal administratif contre cette autorisation.

Wasserbillig, le

18/10/2017

Romain KOSTER  
Chef du Service technique



*remis/déposé par porteur  
assermenté ou voie postale aux  
propriétaires des parcelles  
attendant no. 726/2841 et  
726/2839.*

**Cette attestation doit être affichée au chantier jusqu'à clôture des travaux de gros-œuvre**